

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES

67 RUE SAINT NICOLAS
50208 COUTANCES Cedex
INTERNET: <http://www.infogreffe.fr>
MINITEL : 36 17 infogreffe
Tel: 0 891 01 11 11 (0.22e/mn)

PBM CONSEIL

19/29 rue du Capitaine Guynemer
le Berkeley
92903 PARIS LA DEFENSE CEDEX

V/REF :

N/REF : 2000 B 358 / 2008-R-19

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE COUTANCES certifie qu'il a reçu le 27/05/2008,

Ordonnance du juge délégué Vice-Président du Tribunal de Commerce de Coutances. en date du 26/05/2008
- désignant M. Jean-Pierre LE BRIS en qualité de Commissaire aux Apports.

Concernant la société

A. JAMES
Société par actions simplifiée
26 rue de la Libération
50370 Brécey

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-R-19 le 27/05/2008

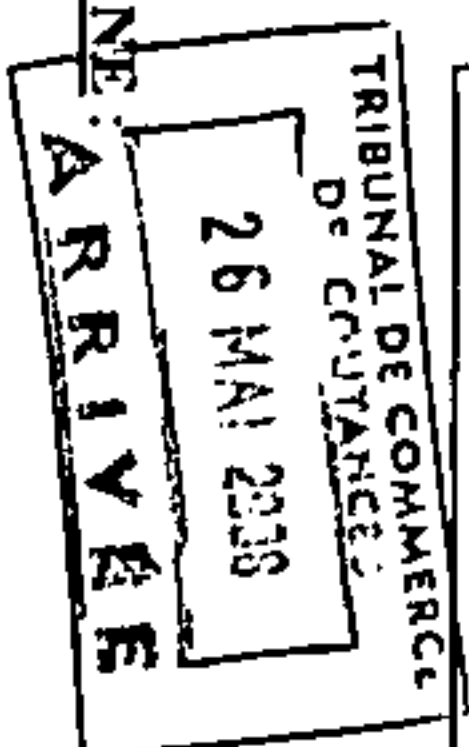
R.C.S. COUTANCES 327 834 214 (2000 B 358)

Fait à COUTANCES le 27/05/2008,

Le Greffier



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES**



M. Thierry Bergerault, agissant en qualité de :

1. Président de la société A. JAMES,
2. et Gérant de la société JAMES ETUDES ET REALISATIONS,

AL'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- A. JAMES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est 26 rue de la libération 50370 Brecey, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Coutances sous le numéro 327 834 214,

et :

- JAMES ETUDES ET REALISATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 26 rue de la libération 50370 Brecey, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Coutances sous le numéro 344 972 559,

étudient un projet de fusion par absorption de la société JAMES ETUDES ET REALISATIONS par la société A. JAMES.

La société JAMES ETUDES ET REALISATIONS ferait apport à la société A. JAMES de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

A ce jour, la totalité des 50 parts sociales composant le capital de la société JAMES ETUDES ET REALISATIONS sont détenues par la société A. JAMES.

Aussi, en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu d'établir le rapport visé à l'article L. 236-10 dudit Code si toutes les parts sociales de la société absorbée sont détenues par la société absorbante depuis le dépôt au greffe du Tribunal de commerce du projet de fusion.

C'EST POURQUOI :

Le requérant a l'honneur de vous demander, conformément aux articles L. 225-147 et L. 236-11 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un commissaire ayant pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par la société JAMES ETUDES ET REALISATIONS à A. JAMES dans le cadre de la fusion, et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

La société A. JAMES précise qu'elle a :

- pour commissaire aux comptes titulaire : M. Guy Anfray, demeurant 9 rue du docteur Gilbert 50300 Avranches,
- pour commissaire aux comptes suppléant : la société AUDIT EXPERTISE, dont le siège est "Le Quesnoy" 50300 Saint Martin des Champs.

La société JAMES ETUDES ET REALISATIONS précise qu'elle ne compte pas de commissaire aux comptes.

Fait à Brecey, le 21 mai 2008
En deux exemplaires originaux

Thierry Bergerault

R 19 du 17.05.2008

Pour valoir procès-verbal

De Dépôt sous le n° 2008 329

Le 26 mai 2008

Le Greffier du Tribunal

ORDONNANCE

Nous, Christian DUTERTRE, Juge délégué
Vice-Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES,
Assisté de Maître Gw. LE MARCHAND, Greffier en Chef.



Vu la requête présentée le 21 mai 2008 par Monsieur Thierry BERGERAULT, agissant en qualité de Président de la société A. JAMES et de gérant de la société JAMES ETUDES ET REALISATIONS, aux fins de désignation d'un Commissaire aux apports.

Vu les dispositions des articles L.236-11 et L.225-147 du Code de Commerce.

Désignons Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement à 78600 MAISONS-LAFFITTE, 4 Rue Mugnier, en qualité de Commissaire aux apports avec mission :

- Apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société A.JAMES, 26 Rue de la Libération, 50370 BRECEY, RCS COUTANCES 327 834 214, absorbante, par la société JAMES ETUDES ET REALISATIONS, 26 Rue de la Libération, 50370 BRECEY, RCS 344 972 559, absorbée,
- D'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Dépens à la charge de la société A. JAMES.

Rendue à COUTANCES, le 26 mai 2008

Le Greffier en Chef,

Me Gw. LE MARCHAND

Le Vice-Président,

M. Christian DUTERTRE